

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1857

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour sa participation au Village international de la gastronomie du 7 au 10 septembre 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrecand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charriot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinez (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Ederly (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1857**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour sa participation au Village international de la gastronomie du 7 au 10 septembre 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La MFPCA est une association qui a pour objet de valoriser le patrimoine culturel immatériel et, particulièrement, la gastronomie française.

Elle a, notamment, porté le dossier de candidature de la France et obtenu, en 2010, l'inscription, par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, du repas gastronomique des Français sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Cette association anime le réseau des Cités de la gastronomie françaises depuis sa création, par l'État, en 2013, et elle coordonne, à ce titre, les travaux relatifs à la programmation culturelle, éducative et scientifique des membres du réseau dont la Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL), ainsi que celles de Dijon, Paris Rungis et Tours.

La Métropole de Lyon est adhérente de cette association.

Le Village international de la gastronomie est un évènement mondial consacré aux cuisines populaires et du monde auquel la MFPCA participe pour y faire la promotion de la diversité des cultures alimentaires de France.

La 5^{ème} édition, qui s'est tenue en 2022 au Jardin du Trocadéro à Paris, a été considérée comme le plus grand évènement mondial consacré aux cuisines populaires. En effet, 400 chefs français et internationaux étaient présents pour représenter une cinquantaine de pays. Plus de 200 évènements étaient programmés dont :

- 40 démonstrations culinaires organisées,
- 60 mastersclass autour des boissons,
- plus de 80 concerts et 15 défilés folkloriques.

Au total, l'édition 2022 a compté plus de 42 000 visiteurs sur 4 jours.

Ce fut un succès qui a largement été relayé par la presse et les réseaux sociaux, confortant ainsi le projet d'organiser une 6^{ème} édition en 2023 et la nécessité d'une représentation de la gastronomie lyonnaise.

C'est la raison pour laquelle l'association MFPCA sollicite aujourd'hui la Métropole pour la soutenir financièrement dans sa participation à cet évènement, en 2023.

II - Objectifs

La CIGL a rouvert ses portes au grand public en octobre 2022, accueillant plus de 45 000 visiteurs, depuis la réouverture. La nouvelle dynamique entraînée par cette réouverture a conduit la Métropole à poursuivre la phase actuelle d'expérimentation, à travers différents usages du site et, notamment, l'accueil d'une grande variété d'évènements.

Afin d'exploiter au mieux cette nouvelle dynamique, la Métropole souhaite expérimenter la Cité hors des murs, avec une représentation à l'extérieur, lors d'évènements en lien avec les thématiques portées par le projet : justice alimentaire, résilience des territoires, gastronomie (restaurateurs, producteurs, métiers de bouches, etc.), nutrition/santé.

Dans ce cadre, la visibilité offerte à la Cité, à travers la présence de la MFPCA au Village international de la gastronomie à Paris, est une opportunité permettant d'attirer un public national et international, ainsi que de contribuer à animer l'écosystème alimentaire par la promotion des thématiques portées par la CIGL.

III - La 6^{ème} édition du Village international de la gastronomie du 7 au 10 septembre 2023

Le Village international de la gastronomie de 2023 s'inscrit dans la programmation du forum de France de l'alimentation qui se tiendra au pied de la Tour Eiffel, du 7 au 10 septembre. Les visiteurs pourront, notamment, assister à des tables rondes, ateliers pour enfants et dégustations au Musée de l'Homme.

Le Village prendra place sur le quai Jacques Chirac, dans le 7^{ème} arrondissement de Paris où il sera organisé des représentations artistiques, des dégustations, avec la présence de 60 pays exposants au pôle international. Le pôle France accueillera plusieurs représentants de la gastronomie française dont le réseau des Cités.

Cette année, la MFPCA propose de valoriser les 4 Cités françaises de la Gastronomie, leurs particularités locales gastronomiques, leurs savoir-faire et leurs terroirs.

Pour cela, la MFPCA donnera à voir le réseau des Cités sur son stand, avec diverses animations culinaires et dégustations de produits de terroir, en lien avec les thématiques portées par la CIGL.

De plus, elle mettra en lumière les actions et projets portés par la CIGL, par le biais de ses différents canaux de communication (flyers, hôtes d'accueil, chefs, etc.).

Budget prévisionnel de la participation du réseau des Cités au Village international de la gastronomie 2023 :

Charges	Montants (en €)	Produits	Montants (en €)
achats	2 500	subventions d'exploitation : - État - Métropole	2 900 15 000
services extérieurs : - locations - rémunérations intermédiaires et honoraires - publicité, publication - déplacements, missions - autres	1 450 3 500 800 950 700	autres produits de gestion courante	2 500
charges de personnel	10 500	contributions volontaires en nature (bénévolat)	1 900
contributions volontaires en nature (bénévolat)	1 900		
Total des charges	22 300	Total des produits	22 300

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association MFPCA, dans le cadre de la participation du réseau des Cités au Village international de la gastronomie, du 7 au 10 septembre 2023.

Le versement de la subvention intervient en une seule fois, sur appel de fonds et après transmission du bilan technique et financier de la manifestation.

Ces documents doivent être transmis à la suite de l'évènement et, au plus tard, le 31 décembre 2023.

Le montant de la subvention attribuée est un montant plafond.

Dans le cas où le coût réel de l'évènement serait inférieur au montant des dépenses subventionnables indiqué ci-dessus, la participation de la Métropole serait recalculée au *pro rata* de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire.

A contrario, le dépassement du montant total des dépenses envisagé par le bénéficiaire, au titre de l'évènement, restera à sa charge. La subvention versée, qui n'aurait pas été affectée à sa destination initiale ou qui excéderait le coût réel des dépenses réalisées, fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association MFPCA, dans le cadre de la participation du réseau des Cités au Village international de la gastronomie, du 7 au 10 septembre 2023.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O9246.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-310976-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
